



# Pages documentaires

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
SEP 6 1973  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

doc  
CA1  
EA9  
R93  
FRE  
1973  
juillet

N<sup>o</sup> 93  
(Révisé en juillet 1973)

## APPORT FINANCIER DU CANADA À LA FAMILLE DES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

### Introduction

Les contributions importantes et croissantes du Canada à la famille des organisations des Nations Unies témoignent de l'appui et de la participation active du Canada à cette organisation mondiale. La majorité des organismes subsidiaires ont été créés depuis 1945 bien que certains, comme l'Union postale universelle, existent depuis la fin du siècle dernier. Leurs objectifs principaux consistent à favoriser un climat de paix et de progrès économique et social à l'échelle internationale et de fournir les services nécessaires à la mise en application d'accords internationaux dans les secteurs politique, économique, commercial, social, technique et dans d'autres sphères d'activité.

Les contributions du Canada aux Nations Unies se groupent en trois catégories principales: a) les cotisations annuelles servant à financer les affectations de crédits dont fait état le budget ordinaire de l'Organisation; b) les contributions au maintien de la paix; et c) les contributions aux activités de toute une gamme de programmes multilatéraux dans les domaines économique, social et humanitaire. Les cotisations et les contributions volontaires que le Canada a versées aux Nations Unies depuis sa création en 1945 se chiffrent à environ 421.8 millions de dollars<sup>1</sup>.

Durant la même période, les cotisations et les contributions volontaires versées aux organismes intergouvernementaux non financiers se sont chiffrées à environ 80.2 millions de dollars. Le Canada a également mis à la disposition des institutions financières des crédits supplémentaires importants visant à favoriser la croissance du commerce international, de la coopération monétaire et du développement économique.

Les pages suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur la nature et la portée des contributions du Canada à la famille des organisations des Nations Unies. Les trois annexes renferment des données statistiques détaillées sur les contributions. L'Annexe A énumère les contributions du Canada au cours de l'année financière allant du 1<sup>er</sup> avril 1971 au 31 mars 1972. L'Annexe B ventile les contributions du Canada par organisation, par programme et par activité entre 1945 et le 31 mars 1972. L'Annexe C compare les contributions volontaires du Canada à celles des onze autres principaux cotisants en ce qui concerne cinq programmes importants.

<sup>1</sup> A moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

53988853

**Budget ordinaire** Le budget ordinaire des Nations Unies assure le financement de ses activités; il est étudié et approuvé chaque année par l'Assemblée générale. Les crédits budgétaires bruts des Nations Unies pour l'année financière 1971 se sont chiffrés à 192 millions de dollars (É.-U.). L'Assemblée générale a réparti entre tous ses membres la cotisation actuelle des États membres, qui se chiffre à 179 millions de dollars (É.-U.), conformément aux principes acceptés dont le plus important est celui de la capacité relative de payer fondée sur les prévisions des États membres concernant leur produit national net. La quote-part de 3.08 p. cent du Canada (la 8<sup>e</sup> en importance) a résulté en 1972 en une cotisation de 5.49 millions de dollars.

Le Secrétariat des Nations Unies, financé par ces cotisations, assure des services à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et aux autres organismes et institutions des Nations Unies en plus de mettre en oeuvre, souvent sur une échelle globale, toute une gamme de programmes approuvés. Ces programmes comprennent certaines opérations de maintien de la paix et certaines activités dans les secteurs politique, économique, juridique, social et humanitaire. Le budget ordinaire prévoit également des crédits pour les secrétariats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de quatre commissions économiques régionales, de centres d'information partout dans le monde, de missions spéciales et de la Cour internationale de Justice. Le Secrétariat des Nations Unies est également l'un des "organismes d'exécution" qui met en oeuvre des programmes financés à même les contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD -- voir ci-dessous). L'effectif rémunéré à même le budget ordinaire comprend plus de 8,000 personnes.

**Maintien de la paix** Aux termes de l'Article premier de la Charte, les buts des Nations Unies sont de "maintenir la paix et la sécurité internationales" et de "prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression". Depuis 1945, l'ONU a pris part aux opérations militaires suivantes:

- |  |         |                   |
|--|---------|-------------------|
| 1) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine <sup>2</sup> . | ONUST   | De 1948 à ce jour |
| 2) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.                | UNMOGIP | De 1949 à ce jour |
| 3) Commandement unifié en Corée  | -----   | De 1950 à 1953    |

<sup>2</sup> Financé entièrement au moyen de quotes-parts versées au budget ordinaire des Nations Unies.

4) Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient	FUNU	De 1956 à 1967
5) Groupe d'observation des Nations Unies au Liban <sup>3</sup>	GONUL	1958
6) Opérations des Nations Unies au Congo	ONUC	De 1960 à 1964
7) Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental	AETNU	1962-1963
8) Mission d'observation des Nations Unies au Yémen	UNYOM	1963-1964
9) Force des Nations Unies à Chypre	UNFICYP	De 1964 à ce jour
10) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan <sup>4</sup>	UNIPOM	1965-1966

Le Canada a appuyé toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et des effectifs militaires canadiens ont pris part à toutes les opérations mentionnées plus haut. Au mois de mai 1972, il y avait près de 620 militaires canadiens au sein de l'ONUST, de l'UNMOGIP et de l'UNFICYP.

Certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été financées à même les quotes-parts de tous les membres alors que d'autres l'ont été au moyen de contributions volontaires. Jusqu'en 1956, à l'exception de l'opération des Nations Unies en Corée, qui n'a pas été financée par les Nations Unies, les États membres de l'ONU s'acquittaient régulièrement dans l'ensemble de leurs quotes-parts relativement modestes à l'époque. Mais depuis la création de la FUNU en 1956, suivie de celle de l'ONUC en 1960, les frais de maintien de la paix se sont considérablement accrus. Le coût total de la FUNU a été de 217 millions de dollars (É.-U.) et celui de l'ONUC, de 392.8 millions (É.-U.). Le Canada s'est acquitté de sa quote-part à l'égard de ces deux opérations en versant \$5,190,000 pour la FUNU et \$9,187,000 pour l'ONUC. Certains pays, dont l'Union soviétique et la France, maintiennent toutefois que les opérations de maintien de la paix sont la prérogative du Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale a outrepassé son autorité en mettant sur pied ces deux organismes. En conséquence, ces pays ont refusé de verser leur quote-part et de participer aux frais de l'une ou l'autre de ces

<sup>3</sup> Voir (2)

<sup>4</sup> Voir (2)

opérations. La France s'est acquittée de ses obligations financières à l'égard de la FUNU jusqu'en 1964 mais elle a refusé de participer aux dépenses de l'ONUC.

De 1957 à 1961, l'Assemblée générale, sous l'impulsion des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada et d'un certain nombre d'autres pays a soutenu le principe de la responsabilité collective et a adopté des résolutions selon lesquelles les frais entraînés par la FUNU et l'ONUC seraient répartis entre tous les membres au prorata de leur cotisation au budget régulier, les pays en voie de développement bénéficiant de réductions. En 1961, vu la position prise par la France et l'Union soviétique sur cette question, les Nations Unies se sont trouvées dans une situation financière précaire. Dans une résolution coparrainée par le Canada, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre pour 200 millions de dollars (É.-U.) d'obligations pour aider à financer la FUNU et l'ONUC. En 1964-1965, l'URSS et la France avaient accumulé de telles dettes qu'elles risquaient de perdre leur droit de suffrage à l'Assemblée générale (aux termes de l'Article 19), ce qui aurait gravement compromis l'avenir des Nations Unies.

Au début de 1965, l'Assemblée générale a créé un Comité spécial des opérations de maintien de la paix chargé d'entreprendre un examen global de la question et notamment des moyens de surmonter les difficultés financières de l'ONU. Bien que les travaux du Comité (également connu sous le nom de Comité des 33) aient progressé, les membres n'ont pas encore réussi à s'entendre sur l'élaboration de lignes de conduite touchant le financement des opérations futures de maintien de la paix.

Le 1er septembre 1965, l'Assemblée générale convint que les pays ne perdent pas leur droit de suffrage à cause des problèmes financiers de la FUNU et de l'ONUC et que les difficultés financières de l'Organisation soient surmontées grâce à des contributions volontaires de la part des États membres. Avant même que cette décision ne soit prise, le Canada avait annoncé qu'il verserait sans condition une contribution volontaire de 4.3 millions de dollars destinée à rétablir la solvabilité des Nations Unies. Jusqu'à maintenant, 26 pays ont versé ou se sont engagés à verser 26 millions de dollars (É.-U.) au Compte spécial des Nations Unies dont le solde, par suite des revenus tirés des investissements et d'autres sources, est passé à plus de 29 millions de dollars (É.-U.). Toutefois, d'après une évaluation, il faudrait des apports supplémentaires d'environ 70 millions de dollars pour liquider le déficit à court terme occasionné par les opérations de maintien de la paix. On s'accorde généralement pour dire qu'il faudrait recueillir des contributions volontaires supplémentaires et annuler les obligations si l'on veut rétablir la

solvabilité de l'ONU. La liquidation des obligations des Nations Unies qui ne sont pas encore amorties constitue un autre problème financier auquel il faudra trouver une solution. Au 31 mars 1972, le Canada détenait pour un peu plus de 4.1 millions de dollars (É.-U.) d'obligations non amorties.

Le financement de l'UNFICYP s'est fait sans grande controverse puisque, contrairement à celui de la FUNU et de l'ONUC, il n'était pas fondé sur le principe des quotes-parts. La résolution du Conseil de sécurité qui a institué l'UNFICYP le 21 mars 1964 prévoyait aussi son financement sous forme de contributions volontaires. Toutefois, on a constaté que c'était là un moyen sur lequel il ne fallait pas compter. Dès le début, l'UNFICYP a souffert de déficits répétés, et le Secrétaire général a dû faire de fréquents appels aux donateurs de fonds. Au 15 décembre 1972, une somme d'environ 127.8 millions de dollars (É.-U.) avait été versée ou promise alors que les dépenses de la Force s'élevaient à quelque 147.9 millions de dollars (É.-U.). Ce chiffre ne tient pas compte des dépenses engagées par les pays qui, comme le Canada, ont fourni un contingent dont ils avaient convenu d'assurer le financement sans en demander le remboursement aux Nations Unies. En 1971, le Canada a endossé un excédent de dépenses d'environ 1.6 million de dollars par rapport au coût normal d'entretien du même contingent au Canada.

#### Programmes économiques et sociaux

Mise à part l'activité des institutions spécialisées, une grande partie du travail des Nations Unies a pour but d'améliorer les conditions économiques et sociales dans le monde. De façon générale, ces activités peuvent être classées en trois catégories:

- Les programmes indépendants
- Les fonds spéciaux
- Les opérations de secours d'urgence

Toutes les activités comprises dans ces trois catégories, à l'exception de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont financées, entièrement ou en partie, au moyen de contributions volontaires. La CNUCED, pour sa part, est financée presque entièrement à même le budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada a été l'un des principaux soutiens des organismes multilatéraux qui sont financés grâce à des contributions volontaires.

Les Nations Unies administrent sept grands programmes indépendants dont six visent des problèmes sociaux et économiques ou fournissent des secours aux démunis. Le septième programme touche la formation et la recherche dans les affaires des organisations multilatérales. Chaque programme est administré comme une organisation distincte et dispose de son propre budget et de son secrétariat. Les cinq

programmes auxquels le Canada fournit des contributions volontaires sont les suivants:

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)  
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour  
les réfugiés de Palestine (UNRWA)  
Institut des Nations Unies pour la formation et la  
recherche (UNITAR)

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont les deux organisations auxquelles le Canada n'a pas versé de contributions volontaires. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Canada participe toutefois au financement de l'ONUDI et de la CNUCED grâce à sa quote-part au budget ordinaire des Nations Unies et contribue indirectement aux programmes d'aide au développement de l'ONUDI par l'entremise du PNUD (voir ci-dessous).

Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) est la plus importante source multilatérale au monde pour ce qui est de l'assistance technique et de l'assistance de pré-investissement au développement économique et social des pays à faibles revenus. Il a été créé par l'Assemblée générale en 1965 par la fusion du Fonds spécial des Nations Unies (1959) et du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) (1949). Le PNUD est financé par les contributions volontaires des pays membres des Nations Unies, les gouvernements bénéficiaires devant assumer les frais de "contrepartie" des projets de développement.

Les services qui étaient fournis par le PEAT, services d'experts, équipement technique et formation ont été maintenus dans le cadre du programme d'assistance technique du PNUD. Mais l'assistance technique n'est efficace que dans le cadre d'un plan d'ensemble fondé sur une connaissance approfondie des ressources humaines et matérielles, ce dont bon nombre de pays ne bénéficient malheureusement pas. C'est pourquoi on a créé le Fonds spécial, afin d'exécuter des études de pré-investissement sur une grande échelle et de délimiter ainsi les ressources qui attireraient le capital nécessaire dans les industries susceptibles de contribuer au développement économique. Le PNUD a également poursuivi ces études de pré-investissement.

Les projets approuvés par le PNUD sont mis en oeuvre par des "organismes d'exécution" qui comprennent les institutions spécialisées, l'ONUDI et les Nations Unies. Le PNUD n'exécute aucun des ses projets, mais il les coordonne et fournit les fonds nécessaires.

De 1959 jusqu'à la fin de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, le PNUD et les deux organismes qui l'ont précédé ont contribué une aide au développement qui s'élève à 1,200 millions de dollars (É.-U.). Des milliers de projets, d'envergure plutôt modeste pour la plupart, ont été mis en oeuvre au titre de l'assistance technique moyennant des déboursés totaux de 540 millions de dollars (É.-U.); l'apport de contrepartie fourni à l'égard de ces projets s'est élevé à environ la moitié de cette somme. Au cours de la même période, le Conseil d'administration a approuvé 1,075 projets de plus grande envergure financés à même le Fonds spécial. A la fin de 1969, le PNUD avait dépensé quelque 640 millions de dollars (É.-U.) pour la mise en oeuvre de ces projets alors que les pays bénéficiaires avaient pour leur part contribué l'équivalent de 900 millions de dollars (É.-U.) en espèces ou en nature. En 1971, le PNUD a mis en oeuvre quelque 3,000 projets de coopération technique engageant des dépenses de 261.4 millions de dollars et une somme un peu plus élevée en espèces ou en nature de la part des pays bénéficiaires. Le financement des programmes pour la période quinquennale de 1972 à 1976 a été approuvé et on prévoit qu'il se chiffrera à plus de 1,250 millions de dollars dans 118 pays.

La parution, vers la fin de 1969 de l'*Étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (le "rapport Jackson") a amorcé une profonde transformation au sein du PNUD. Les principales recommandations de l'étude portent sur l'introduction d'un système de programmation par pays des activités des Nations Unies en vue de les relier plus étroitement aux objectifs de chaque pays en voie de développement, de coordonner davantage les efforts des divers organismes d'aide au développement affiliés aux Nations Unies, d'accroître les responsabilités des bureaux extérieurs du PNUD répartis dans le monde et de perfectionner le processus de sélection et d'exécution des projets.

Dans son étude intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*, publiée en 1970, le Gouvernement canadien a affirmé son intention d'accroître son appui financier au Programme des Nations Unies pour le développement dès que celui-ci ferait preuve de plus d'efficacité. Le Canada a été l'un des principaux pays qui ont contribué au PNUD et aux programmes qui l'ont précédé depuis leur début; au 31 mars 1972, il leur avait affecté 123.8 millions de dollars. La quote-part canadienne en 1971 s'est chiffrée à \$16,185,000 soit la quatrième en importance, représentant 6.6 p. cent de toutes les cotisations.

Le mandat du *Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR), créé par l'Assemblée générale en 1949, a été prolongé à plusieurs reprises jusqu'au 31 décembre 1973. Aux fins de l'activité de cet organisme, un réfugié est défini comme étant une

personne qui a quitté son pays d'origine et qui ne bénéficie pas des mêmes droits que les citoyens de son pays de résidence. L'objectif premier du HCR est d'assurer la protection juridique et des secours d'urgence, comme des denrées et des services médicaux, aux réfugiés qui ne reçoivent aucune aide d'autres organisations des Nations Unies. Dans certains cas, le HCR, de concert avec d'autres organisations des Nations Unies, s'est efforcé d'intégrer les réfugiés à leur pays d'accueil. Le programme du Haut-commissariat est administré par un comité exécutif composé de représentants de 31 États, dont le Canada, qui sont membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées.

Le HCR a été précédé de quelques autres organisations qui ont été mises sur pied pour venir en aide aux 2,200,000 réfugiés en Europe après la Seconde Guerre mondiale. Au lendemain de la guerre, le Comité intergouvernemental des réfugiés (CIR) a été chargé d'aider les réfugiés à s'établir dans le pays où ils s'étaient réfugiés, à rentrer librement dans leur pays d'origine ou encore à immigrer dans un autre pays. En 1946, un organisme des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés, prit la relève du Comité intergouvernemental.

En 1960, presque tous les réfugiés européens avaient été établis, mais de nouveaux groupes de réfugiés s'étaient formés dans d'autres parties du monde et notamment en Afrique. En 1971, on comptait près d'un million de réfugiés provenant en grande partie du Rwanda, du Burundi, du Zaïre, de la Guinée portugaise, de l'Angola, du Mozambique et du Soudan. Outre les réfugiés d'Afrique, le HCR se préoccupe d'autres réfugiés partout dans le monde; peu d'entre eux ont besoin de l'aide matérielle du HCR, mais la plupart demandent encore sa protection juridique.

La tâche du HCR a été particulièrement lourde en 1971, année où près de 10 millions de réfugiés sont passés du Pakistan oriental en Inde. Cet organisme n'avait jamais eu l'occasion de venir en aide à un aussi grand nombre de réfugiés en une seule fois. Toutefois, avec l'aide de l'Inde et dans le cadre d'un effort entrepris à l'échelle internationale, le Haut-commissariat a été en mesure d'envoyer une aide alimentaire considérable. Le Canada a versé une cotisation spéciale de 4.3 millions de dollars au HCR pour aider à soulager la misère de ces réfugiés (voir l'Annexe A).

De 1951 à 1971, le Canada a contribué 6 millions de dollars au budget ordinaire du HCR. Depuis 1969, la quote-part annuelle du Canada au HCR a été de \$400,000; elle se chiffrait avant cette date à \$350,000.



En 1946, l'Assemblée générale créa le *Fonds international de secours à l'enfance* afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA). Ce mandat a été révisé en 1950 et, tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants à la suite des sinistres, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes à long terme portant sur les soins aux enfants, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1953, l'Assemblée générale a décidé unanimement de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds est constitué des contributions volontaires des gouvernements, des associations privées et des particuliers. Depuis la création du FISE, le Canada y a versé environ 26.3 millions de dollars; sa cotisation annuelle, en 1971-1972, a été de 1.5 million de dollars. Le Canada a également mis \$75,000 à la disposition du FISE en 1970 pour venir en aide aux victimes du cyclone qui a frappé le Pakistan, puis 2.4 millions de dollars l'année suivante pour secourir les réfugiés du Pakistan oriental en Inde et la population de ce qui devint plus tard le Bangladesh. Le Fonds reçoit également des sommes considérables des Canadiens; celles-ci se chiffraient à 1.7 million de dollars en 1969-1970 et elles ont augmenté d'environ 25 p. cent en 1970-1971.

L'*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine* a été créé en 1949 à titre d'organisme de secours et de reconstruction pour les 684,000 réfugiés arabes qui se retrouvaient sans foyer et sans moyens de subsistance à la suite du conflit palestinien de 1948-1949. En 1972, on comptait plus de 1.4 million de réfugiés palestiniens. L'UNRWA met également en oeuvre un programme de formation éducative et professionnelle complémentaire et le gouvernement canadien est d'avis que ce programme est essentiel au maintien de la paix dans la région et à la réadaptation des réfugiés.

Cet organisme a fait face à de sérieuses difficultés financières au cours des dernières années étant donné le nombre sans cesse croissant de demandes de secours et de services médicaux et éducatifs et la hausse du coût de la vie dans les pays en cause.

En 1971, l'UNRWA avait un budget d'environ 50 millions de dollars. Le Canada se classe d'ordinaire parmi les premiers cotisants réguliers à l'UNRWA. Il vient au troisième rang, derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, au chapitre des cotisations totales versées depuis 1949. En 1971, le Canada a fourni \$650,000 en espèces et \$700,000 en denrées alimentaires. En réponse à la situation

spéciale résultant de la "Guerre de six jours" de 1967, le gouvernement canadien a contribué environ 3 millions de dollars en espèces et en denrées alimentaires à l'UNRWA au cours de 1967-1968.

L'*Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche* a été créé le 11 décembre 1963 et a commencé ses activités en 1966. L'UNITAR dispense plusieurs programmes de formation visant à préparer les personnes (des ressortissants du tiers-monde pour la plupart) à travailler auprès des organisations internationales. L'Institut organise également des rencontres officielles et non officielles en vue d'encourager l'échange d'opinions et d'idées entre les savants, les diplomates et les fonctionnaires nationaux. En outre l'UNITAR effectue des études spéciales sur des sujets comme les problèmes et le statut des très petits États et territoires. Son budget, en 1971, était d'environ un million de dollars (É.-U.); la quote-part du Canada a été de \$60,000.

En plus de contribuer aux programmes indépendants des Nations Unies, les États membres versent fréquemment des contributions volontaires importantes à des Fonds spéciaux afin de répondre à des problèmes pressants à l'échelle nationale, régionale ou locale. Ces fonds diffèrent de ceux qu'on a mentionnés ci-dessus en ce sens qu'ils sont administrés par le Secrétariat des Nations Unies ou par d'autres organisations du système des Nations Unies plutôt que de façon indépendante.

Le Canada a participé financièrement à la plupart de ces fonds et notamment au Programme alimentaire mondial (PAM), au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA), au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA), au Fonds des Nations Unies pour le Congo, au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale.

L'activité du PAM comprend l'établissement de projets dans les pays en voie de développement et l'envoi de secours alimentaires d'urgence aux victimes des catastrophes naturelles. Depuis sa création en 1963 à titre de programme mixte des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Canada a compté parmi les principaux cotisants à cet organisme d'aide alimentaire multilatéral. La quote-part du Canada en 1971-1972 a été de 3.4 millions de dollars en espèces et de 12.6 millions de dollars en aide alimentaire; elle venait au deuxième rang après celle des États-Unis.

L'UNETPSA assure l'instruction et la formation à l'étranger des Sud-Africains afin de les préparer à jouer un rôle plus important dans leur société. En 1971, le Canada a contribué \$50,000 à cet organisme. Le Canada a également versé \$10,000 au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud qui fournit une aide humanitaire aux personnes qui sont persécutées à cause de leur opposition à l'*apartheid*. En outre, une partie de la quote-part que le Canada verse au HCR sert à fournir une aide aux réfugiés de l'Afrique du Sud.

Créé en janvier 1970, l'UNFPA est administré comme un fonds distinct par le PNUD. Il a pour objet de coordonner les efforts des institutions spécialisées de l'ONU et des organisations non gouvernementales pour venir en aide aux États membres en ce qui a trait à leurs programmes démographiques et de contrôle des naissances et de fournir des ressources supplémentaires à ces fins. Le Fonds peut participer à des activités de toutes sortes entreprises dans le domaine démographique, y compris les études démographiques, l'envoi de spécialistes, l'aide aux centres de formation démographique, les bourses d'études, les fournitures et le matériel, ainsi que la recherche et l'évaluation. Le Canada a fourni plus de 2 millions de dollars à cet organisme en 1971. L'ensemble des contributions annoncées en 1971 a atteint la somme de 28 millions de dollars (É.-U.), soit 3 millions de plus que l'objectif fixé.

Le Fonds des Nations Unies pour le Congo a été créé en 1960 presque de concert avec la mise sur pied de l'ONUC. L'objectif premier de ce Fonds consistait à assurer les services médicaux et alimentaires d'urgence durant la période de troubles politiques en République démocratique du Congo (devenue le Zaïre) en 1960. A la suite de l'état d'urgence, on a élaboré des projets à long terme en collaboration avec le gouvernement congolais visant à restaurer et à améliorer les services gouvernementaux. Le programme a surtout mis l'accent sur la formation de Congolais compétents dans les divers services du gouvernement. Le Fonds est financé entièrement au moyen de contributions volontaires. En 1971-1972, le Canada y a versé \$250,000.

Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a été mis sur pied par l'Assemblée générale en 1970 afin d'exécuter des projets à long et à court terme visant à coordonner les mesures prises contre l'abus des drogues dans les pays qui se livrent à la production, à la consommation et au trafic des drogues. Le Fonds est financé par des contributions volontaires et on s'attend à ce que la mise à exécution des projets actuels nécessite 95 millions de dollars au cours des cinq premières années. Le Canada a contribué \$150,000 à ce fonds au cours de 1971-1972.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1965 et est entrée en vigueur le 4 janvier 1969. Un article de cette convention oblige chaque pays à présenter un rapport exposant les mesures qu'il a prises pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale et, depuis juin 1969, ce Comité a tenu un certain nombre de réunions pour étudier les rapports reçus et s'assurer qu'ils contiennent des renseignements complets et satisfaisants. En 1971, le Canada a contribué \$2,848 pour aider le comité à poursuivre son travail.

Le Canada affecte souvent une aide exceptionnelle aux opérations de secours d'urgence ou à d'autres fin spéciales. Le conflit de 1971 qui a conduit à l'indépendance du Bangladesh constitue un exemple récent d'une telle situation d'urgence. Plusieurs organisations des Nations Unies ont participé à cette opération en fournissant une aide économique et humanitaire au Bangladesh. L'Opération de secours des Nations Unies à Dacca (UNROD) a coordonné et exécuté certaines opérations. Le Canada a accordé 1.5 million de dollars à l'UNROD et a versé des contributions spéciales de \$50,000 à l'Organisation mondiale de la santé, en plus de deux contributions, déjà mentionnées, de 2.4 millions de dollars au FISE et de 4.3 millions au HCR. Ces données ne comprennent pas les \$302,000 offerts par le ministère de la Défense nationale pour le transport aérien des secours d'urgence du Canada vers l'Inde.

Les cotisations et les quotes-parts du Gouvernement canadien destinées au financement des Nations Unies et de ses organismes affiliés dont on a fait mention dans ce document ne comprennent pas les dons privés et les contributions d'associations privées.

#### Organismes intergouvernementaux

Une bonne part de l'activité qu'exerce l'Organisation des Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales des peuples de la terre est assurée par des organismes intergouvernementaux spécialisés. Ce sont des organismes autonomes qui sont liés aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils ont leurs propres corps législatif et exécutif, leur propre secrétariat et leur propre budget. Mise à part l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), leur activité est coordonnée par le Conseil économique et social et tous (à l'exception de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) agissent à titre d'organisme d'exécution des projets de développement financés par le PNUD. Ils forment les institutions spécialisées des Nations Unies.

Voici la liste des 15 organismes intergouvernementaux avec l'année de leur création:

L'Organisation internationale du travail (OIT)	1919
L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1945
L'Organisation mondiale de la santé (OMS)	1948
L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1946
L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	1947
L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)	1958
L'Union internationale des télécommunications (UIT)	1865
L'Organisation météorologique mondiale (OMM)	1950
L'Union postale universelle (UPU)	1875
L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	1957
L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	1948
La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	1944
L'Association internationale pour le développement (AID)	1960
La Société financière internationale (SFI)	1956
Le Fonds monétaire international (FMI)	1945

Les cotisations servant à financer les organismes intergouvernementaux sont distinctes des versements effectués au budget ordinaire des Nations Unies. Plusieurs institutions spécialisées (FAO, OIT, UNESCO et OMS) établissent leur barème des cotisations pour la répartition de leurs dépenses suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies en pareil cas. D'autres institutions (OACI, IMCO, OMM) fixent leurs cotisations selon des barèmes fondés en partie sur celui des Nations Unies et en partie sur l'intérêt et l'utilité que présentent leurs services pour chaque État membre. Les cotisations de l'AIEA sont fondées sur une forme modifiée du barème des Nations Unies. L'UIT et l'UPU laissent aux États membres une certaine liberté pour ce qui est du niveau de leurs cotisations. Le GATT est financé conformément à un barème de cotisations fondé sur la part de chaque pays dans l'ensemble des échanges commerciaux entre les parties contractantes et les gouvernements participants. (La cotisation procentage du Canada aux divers organismes figure à l'Annexe A). Les institutions spécialisées de caractère financier (BIRD, AID, SFI, et FMI) n'opèrent pas de prélèvements réguliers auprès de leurs membres.

Les organismes non financiers

*L'Organisation internationale du travail*, créée par le Traité de Versailles, est l'une des plus importantes institutions spécialisées (les qualificatifs accolés aux diverses institutions sont fonction du budget dont elles disposent). L'OIT s'efforce de promouvoir la justice sociale en améliorant les conditions de travail et d'existence dans toutes les parties du monde. Afin d'atteindre ces objectifs, l'OIT, de concert avec les cadres, les syndicats et le gouvernement,

cherche à établir des normes minimums dans les secteurs comme la sécurité sociale, les salaires, la sécurité et l'indemnisation des accidents du travail. En 1971, le budget de l'OIT s'établissait à \$36,676,000 (É.-U.); l'apport du Canada se chiffrait à \$1,072,000.

*L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* est également l'une des principales institutions spécialisées. Ses objectifs sont le relèvement des niveaux de vie et de nutrition des pays membres grâce à l'amélioration des techniques de production et de distribution des produits alimentaires provenant des exploitations agricoles et forestières et de la pêche. L'Organisation met sur pied des programmes d'assistance technique dans les secteurs de la nutrition, de la gestion des denrées, de l'érosion des sols, du reboisement, des techniques de l'irrigation, de l'utilisation des herbicides, des insecticides, et des engrais. En 1971, le budget de la FAO s'élevait à \$43,584,000 (É.-U.) dont \$1,226,000 de source canadienne.

*L'Organisation mondiale de la santé*, la plus importante institution spécialisée, cherche à améliorer le niveau sanitaire de tous les peuples du monde. A cette fin, l'OMS exécute des programmes de formation et d'aide dans les pays qui désirent perfectionner leurs services de santé. L'Organisation diffuse également des renseignements à jour concernant les maladies contagieuses principales comme le choléra, la variole et la fièvre jaune. Elle a également organisé et coordonné des recherches industrielles à grande échelle sur les maladies du cœur et le cancer. Le budget de l'OMS en 1971 était de \$84,676,000 (É.-U.), dont l'apport du Canada représentait \$2,075,000.

*L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*, dont le siège est situé à Paris, s'efforce de promouvoir la coopération et la compréhension internationales dans les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture. Pour parvenir à ces objectifs, l'UNESCO met en oeuvre des programmes visant à accroître les moyens de diffusion éducatifs et culturels, à renseigner la population sur ses droits, à étendre l'instruction obligatoire et à enrayer l'analphabétisme. En 1971, le budget de l'UNESCO s'établissait à \$49,374,000 (É.-U.) et l'apport du Canada se chiffrait à \$1,174,000.

*L'Organisation de l'aviation civile internationale*, dont le siège se trouve à Montréal, travaille en vue d'établir des normes et des règlements internationaux concernant l'aviation civile et de promouvoir le développement et la planification du transport aérien international. Les programmes de l'Organisation sont axés sur l'accroissement de la sécurité, la simplification des pratiques entourant les voyages et le transport aériens internationaux et l'aide aux pays qui désirent établir des réseaux aériens. Le budget de l'OACI en 1971,

était de \$9,809,000 (É.-U.) et la quote-part du Canada se chiffrait à \$259,000.

L'*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime* est à la fois la plus petite et la plus jeune des institutions spécialisées. Elle a été créée pour promouvoir la coopération entre les gouvernements en ce qui concerne les problèmes techniques inhérents au transport maritime, pour encourager l'adoption des meilleures normes de sécurité et d'efficacité possibles et pour favoriser l'élimination de toute action discriminatoire et de toute restriction inutile de la part des gouvernements. En 1971, le budget de l'OMCI s'établissait à \$1,448,000 (É.-U.) et la quote-part du Canada se chiffrait à \$20,000.

L'*Union internationale des télécommunications*, la plus ancienne organisation internationale, est chargée de régulariser, de coordonner et de planifier les télécommunications internationales dans les domaines de la téléphonie, de la télégraphie et de la diffusion sur les ondes. Dans le cadre de ses efforts visant à rendre les services de télécommunications accessibles à tous les pays, l'UIT aide les pays à améliorer leurs systèmes. En 1971, le budget de l'UIT se chiffrait à \$9,190,000 (É.-U.) et la part du Canada était de \$245,000.

L'*Organisation météorologique mondiale* a été créée en 1950 pour remplacer l'Organisation internationale de météorologie fondée en 1878. Cette organisation a pour but premier de faciliter l'échange de bulletins météorologiques à l'échelle internationale, d'aider le transport aérien et maritime et d'aider les pays à établir des services météorologiques. Son budget de 1971 était de \$4,540,000 (É.-U.) et la quote-part du Canada se chiffrait à \$86,000.

L'*Union postale universelle* est un autre organisme dont la création remonte au siècle dernier. Son rôle consiste à favoriser l'organisation et l'amélioration des services postaux et à fournir, au besoin, l'assistance technique nécessaire. Elle compte parvenir à cette fin en établissant des principes et des pratiques normalisées à l'égard des échanges internationaux et en amenant tous les membres à accepter d'utiliser les meilleurs moyens de transmission du courrier de tous les autres membres. Le budget de l'UPU pour 1971 était de \$2,326,000 (É.-U.) et l'apport du Canada se chiffrait à \$62,000.

Bien qu'elle soit d'ordinaire considérée comme une institution spécialisée, l'*Agence internationale de l'énergie atomique* est une organisation intergouvernementale qui relève directement de l'Assemblée générale. Elle a pour tâche d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité

mondiales et de garantir, sur demande, que l'équipement et le matériel nucléaires ne soient pas utilisés à des fins non pacifiques. Les Nations Unies ont chargé l'AIEA d'appliquer les garanties contenues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En 1971, le budget de l'Agence était de \$13,930,000 (É.-U.) et la participation financière du Canada se chiffrait à \$351,000.

L'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* a été le fruit de certaines négociations tarifaires et des réunions d'un comité préparatoire qui précéda une conférence internationale sur le commerce et l'emploi proposée dans une résolution du Conseil économique et social en 1946. La conférence, tenue à La Havane, devait adopter une charte du commerce international et créer l'Organisation internationale du commerce (OIC). Les gouvernements n'ayant pas jugé bon de ratifier la Charte de La Havane, l'OIC n'a pas vu le jour. En conséquence, le GATT a été administré par un secrétariat au nom de la Commission provisoire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC). L'Accord comporte quatre grands principes réciproques: 1) que le commerce se fasse sans discrimination; 2) qu'on ne protège les industries nationales que par les tarifs; 3) qu'on évite, au moyen de consultations, de léser les intérêts commerciaux d'autrui; et; 4) que, dans le cadre du GATT, on réduise les tarifs au moyen de négociations. A l'heure actuelle, le GATT compte environ 85 pays membres qui deviennent par le fait même parties contractantes. En 1971, le GATT disposait de crédits de \$4,024,000 (É.-U.), dont \$232,000 de source canadienne.

#### Les organismes financiers

Quatre organisations financières de la famille des Nations Unies ont le statut d'institutions spécialisées. Trois d'entre elles, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et ses deux organismes affiliés, l'Association internationale pour le développement (AID) et la Société financière internationale (SFI) constituent le Groupe de la Banque mondiale.

La BIRD et ses deux organismes affiliés font des prêts et avancent des fonds à tous les pays membres, notamment ceux du tiers-monde, pour des projets qui, d'après les études de la Banque, devraient contribuer grandement au développement économique du pays emprunteur. Les trois organisations diffèrent essentiellement de par l'origine de leurs fonds et les conditions de leurs prêts. La BIRD obtient la plus grande partie de ses fonds par l'émission d'obligations sur les marchés de capitaux du monde entier et elle se doit, en conséquence, de prêter à des conditions concurrentielles. La souscription du Canada au capital social de la BIRD se chiffre à 942 millions de dollars (É.-U.), soit 3.7 p. cent du total. Étant donné que les membres ne versent qu'un dixième de leur souscription, l'apport effectif du Canada au capital disponible de la Banque est de 94.2 millions



---

de dollars (É.-U.). Le reste de sa souscription constitue une garantie des obligations de la Banque.

La plus grande partie des ressources de l'AID proviennent des avances exemptes d'intérêts que lui font les gouvernements; cette organisation peut ainsi consentir des prêts à des conditions beaucoup moins onéreuses que la normale. Depuis la création de l'AID, en 1960, le Canada a fourni ou s'est engagé à fournir 304.5 millions de dollars (É.U.), y compris 150 millions de dollars (É.-U.) lors de la troisième reconstitution des ressources en 1971 devant la date de l'entrée en vigueur de l'accord pertinent. Il s'est également engagé à verser des sommes supplémentaires de 50 millions de dollars (É.-U.) en 1972 et en 1973.

La SFI cherche à promouvoir la croissance de l'entreprise privée productive des pays membres en voie de développement en facilitant les prêts à des conditions concurrentielles sans exiger une garantie du gouvernement. Depuis ses débuts, elle a effectué des engagements bruts de 647 millions de dollars (É.-U.) dans 48 pays. Le capital versé de la SFI s'élève à 107 millions de dollars (É.-U.), dont le Canada a souscrit 3.6 millions.

Les activités de la quatrième organisation, le *Fonds monétaire international*, sont assez différentes car elle offre les mécanismes nécessaires à la consultation et à la collaboration internationales pour tout ce qui a trait aux problèmes monétaires. Le Fonds poursuit, entre autres choses, la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un régime multilatéral de paiements courants, ainsi que l'expansion et la croissance équilibrées du commerce international. Au 30 septembre 1971, les cotisations de l'ensemble des membres se chiffraient à près de 28.8 milliards de dollars (É.U.) et le Compte de tirage spécial renfermait plus de 23.3 milliards de dollars (É.-U.). Au 31 juillet 1972, la quote-part du Canada, la sixième en importance, se chiffrait à 1.1 milliard de dollars (É.-U.) et l'encaisse en devises canadiennes se chiffrait à 326.4 millions (É.-U.).

RP/C

---



ANNEXE A

Apport financier du Canada à la famille des organisations des Nations Unies

	%	<u>en milliers de dollars canadiens</u>
Budget ordinaire des Nations Unies (1972)*	3.08	5,490
UNFICYP (1971)	Volontaire (V)	1,600
Programmes économiques et sociaux		
PNUD (1971)	V	16,185
HCR (1971)	V	400
FISE (1971)	V	1,500
UNRWA - espèces (1971)	V	650
- denrées (1971)	V	700
UNITAR (1971)	V	60
UNETPSA (1971)	V	50
PAM - espèces (1972)	V	3,400
- nature (1971)	V	12,600
UNFPA (1971)	V	2,040
Fonds pour les civils du Congo (1972)	V	250
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (1971)	V	3
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud (1972)	V	10
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	V	150
Opérations de secours d'urgence au Bangladesh:		
UNROD	V	1,500
HCR	V	4,300
FISE	V	2,492
OMS	V	50
Institutions spécialisées, AIEA et GATT		
OIT (1972)	3.36	1,170
FAO (1972)	3.86	1,538
OMS (1972)	2.78	2,492
UNESCO (1972)	2.91	1,188
OACI (1972)	3.27	275
OMCI (1972)	1.20	22
UIT (1972)	3.75	273
OMM (1971)	2.62	86
UPU (1971)	2.63	62
AIEA - budget ordinaire (1972)	2.80	438
- budget des opérations (1972)	V	70
GATT (1972)	5.84	261

\* L'année indiquée entre parenthèses après la désignation de l'organisation ou du programme indique la période financière du bénéficiaire au cours de laquelle la cotisation a été versée.

Accord financier du Canada à la famille des organisations des Nations Unies

en milliers de dollars canadiens

Montant (1972)	Volontaire (Y)	Budget ordinaire des Nations Unies (1972)*
2,490		
1,600		
16,188	V	PROD (1972)
400	V	HCR (1972)
1,500	V	FISE (1972)
650	V	UNRWA - espèces (1972)
700	V	- dépenses (1972)
80	V	UNEP (1972)
30	V	UNEP (1972)
3,400	V	FAO - espèces (1972)
12,600	V	- dépenses (1972)
2,080	V	UNEP (1972)
280	V	Fonds pour les civils du Congo (1972)
	V	Fonds pour l'élimination de la discrimination raciale (1972)
3	V	Fonds d'investissement agricole pour l'Afrique de Sud (1972)
18	V	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie
180	V	Opérations de secours d'urgence au Bangladesh
1,500	V	UNRWA
4,300	V	HCR
2,492	V	FISE
80	V	OMS
		Institutions spécialisées, AIIA et GATT
1,170	3.38	OIT (1972)
1,588	3.86	FAO (1972)
2,492	5.78	OMS (1972)
1,188	2.91	UNESCO (1972)
375	3.27	OACI (1972)
32	1.28	OMC (1972)
273	3.78	UIT (1972)
82	2.62	OMI (1972)
62	2.63	ONU (1972)
438	2.80	AIIA - budget ordinaire (1972)
70	V	- budget des opérations (1972)
281	2.84	GATT (1972)

\* L'année indiquée entre parenthèses après la désignation de l'organisation ou du programme indique la période financière du bénéficiaire au cours de laquelle la contribution a été versée.

- 1) Ce chiffre ne comprend par les cotisations que le Canada a versées à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317, 814) et en 1946-1947 (\$313,733), lesquelles englobent la participation du Canada aux frais de l'OIT et de la Cour internationale de Justice pour ces périodes. De plus, le Canada a avancé 1.2 million de dollars au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et \$195,000 en 1946-1947, chiffres qui ne figurent pas ici.
- 2) Ces chiffres représentent les dépenses supplémentaires approximatives engagées par le Canada pour maintenir son contingent de l'UNFICYP par rapport au coût de l'entretien des mêmes forces au Canada. Les chiffres sont établis pour l'année civile et non pour l'année financière.
- 3) Le Programme des Nations Unies pour le développement est entré en exercice le 1<sup>er</sup> janvier 1966 par le regroupement du PEAT et du Fonds spécial. En 1966-1967, le Canada a contribué 6.2 millions de dollars au Fonds spécial et 3.3 millions au PEAT. La contribution canadienne fut consolidée à compter de 1967-1968.
- 4) Ce chiffre comprend l'apport supplémentaire de \$65,000 affecté à la coopération technique.
- 5) Cette somme comprend l'apport supplémentaire de \$54,000 affecté au recrutement de jeunes agents d'administration.
- 6) Cette somme englobe les 18.8 millions de dollars versés à l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) entre 1947 et 1951 (l'OIR a terminé ses activités en 1951), les \$236,000 versés au Comité intergouvernemental pour les réfugiés (CIR), le 1.7 million de dollars versés au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR) au Fonds d'urgence des Nations Unies, le 1.2 million de dollars consentis à la poursuite des activités de l'UNRRA et les \$630,000 versés au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
- 7) Ce chiffre comprend l'apport de 5 millions de dollars au Fonds international de secours à l'enfance et les \$200,000 versés au Conseil de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance; ces contributions étaient destinées à assurer les secours d'urgence en général après la disparition de l'UNRRA.
- 8) Ce chiffre englobe une cotisation spéciale de \$100,000 consentie le 9 décembre 1966 en mémoire des enfants morts à Aberfan (Pays de Galles) et à Dorion (Québec).
- 9) Il s'agit là d'une cotisation à un programme qui a précédé le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.
- 10) Les chiffres du PAM comprennent les apports en espèces et en nature.
- 11) Cette somme comprend les 7.8 millions de dollars versés à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée entre 1950 et 1955, les \$12,000 versés à la Commission des Nations Unies sur les crimes de guerre, les \$75,000 affectés à la construction de sept portes pour les Nations Unies et les \$30,000 affectés au Programme de formation des Nations Unies en gestion de l'assistance technique offert à l'université de la Colombie-Britannique.

- 2 -
- 12) Cette somme représente la contribution du Canada à la construction de l'immeuble de l'ONU à Santiago du Chili.
  - 13) Cette somme représente un versement au Fonds de développement de l'école internationale des Nations Unies.
  - 14) Versements effectués au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Congrès mondial de la jeunesse.
  - 15) Montant entièrement consacré aux opérations de secours au Bangladesh. Voir l'Annexe A.
  - 16) Cette somme comprend une cotisation supplémentaire de \$8,000 affectée à la coopération technique et versée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
  - 17) Ce chiffre comprend les \$23,000 affectés à la Campagne mondiale contre la faim en 1961.
  - 18) Le montant comprend une subvention de \$6,000 de l'ACDI à des experts associés.
  - 19) Ce chiffre comprend une aide supplémentaire de \$29,000 fournie par l'ACDI.
  - 20) Les versements effectués à l'Organisation mondiale de la santé comprennent diverses contributions spéciales au fonds visant à enrayer la variole et le choléra; ce fonds fut par la suite intégré au budget ordinaire de l'OMS.
  - 21) Ce montant comprend un don d'ameublement de \$22,000 pour le nouveau siège de l'OMS à Genève.
  - 22) Ce montant englobe une subvention de \$195,000 de l'ACDI.
  - 23) Le gouvernement canadien a versé des subventions à l'OACI au titre des frais de logement et des améliorations apportées à son siège à Montréal. Il a également remboursé les indemnités versées par l'OACI à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu prélevé par le Québec. Ces montants ne figurent pas ici.
  - 24) La quote-part du Canada en tant que membre de l'UIT pour les années 1945-1946 et 1946-1947 est évaluée à \$2,800 par année en se fondant sur la quote-part de 1947-1948.
  - 25) Cette somme comprend \$62,000 sous forme de dons d'uranium à l'Agence internationale de l'énergie atomique, \$24,000 au Fonds de perfectionnement de l'AIEA et \$3,000 à l'ameublement des bureaux de l'UNESCO.
  - 26) Cette somme représente l'aide supplémentaire accordée par l'ACDI aux institutions spécialisées.
  - 27) Ce montant consistait en une subvention annuelle de \$25,000 plus une subvention spéciale de \$2,500 pour la réunion annuelle.

## ANNEXE B

Contributions du Canada aux Nations Unies, à leurs fonds spéciaux, à leurs institutions non financières, à l'AIEA et à l'Association canadienne des Nations Unies pour les années financières 1945-1946 à 1971-1972 (en milliers de dollars can.)

ORGANISATION	Total 1945-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	Total 1962-72	Total 1945-72
<b>I Budget ordinaire des Nations Unies</b>	22,238(1)	2,356	3,115	2,774	3,764	3,588	3,796	4,049	4,557	4,866	5,490	38,355	60,593
<b>II</b>													
Maintien de la paix													
FUNU	2,849	---	957	93	595	730	686	---	---	---	---	3,061	5,910
ONUC	7,286	---	1,299	602	---	---	---	---	---	---	---	1,901	9,187
UNFICYP(2)	---	---	---	3,340	3,662	2,943	1,907	1,235	---	1,800	1,600	17,722	17,722
Compte spécial des Nations Unies	---	---	---	---	4,307	---	---	---	---	---	---	4,307	4,307
<b>III Programmes économiques et sociaux</b>													
PNUD(3)	---	---	---	---	---	9,500	10,750	10,815(4)	13,554(5)	15,267	16,185	76,071	76,071
Fonds spécial	6,283	2,556	2,539	5,000	5,000	---	---	---	---	---	---	15,095	21,378
PEAT	17,069	2,338	2,319	2,325	2,325	---	---	---	---	---	---	9,307	26,376
HCR	33,422(6)	290	290	290	290	350	350	350	400	400	400	3,410	36,832
FISE	13,275(7)	800	800	800	1,000	1,100(8)	1,000	1,000	1,400	1,200	1,500	10,600	23,875
UNRWA	14,128	1,000	1,000	1,000	1,200	1,200	3,006	1,519	1,700	1,350	1,350	14,325	28,453
UNITAR	---	---	---	---	60	60	60	60	60	60	60	420	420
UNETPSA	---	---	---	---	25(9)	25(9)	---	30	50	20	50	175	175
PAM(10)	---	603	1,207	1,673	2,335	8,940	11,261	10,398	17,546	16,531	16,000	86,494	86,494
UNFPA	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1,016	2,040	3,056	3,056
Fonds des Nations Unies pour le Congo	989	---	---	500	500	500	500	500	500	250	250	3,500	4,489
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	---	---	---	---	---	---	---	---	---	3	3	6	6
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud	---	---	---	---	---	---	10	---	---	---	10	20	20
Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Cotisations	7,867(11)	---	11(12)	---	---	35(13)	---	---	11(14)	21(14)	150	150	16,215
											8,270(15)	8,348	

ORGANISATION	Total 1945-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	Total 1962-72	Total 1945-72
<b>IV Institutions spécialisées</b>													
OIT	3,909	511	595	675	736	818	903	959	1,084(16)	1,072	1,170	8,523	12,432
FAO	4,958(17)	646	807	792	978	1,068	1,207	1,139	1,308(18)	1,255(19)	1,538	10,738	15,696
OMS	5,248	949	1,060	1,198	1,323	1,634(21)	1,767	1,827	1,272	3,008(22)	2,492	16,550	21,798
UNESCO	5,281	569	612	751	753	960	962	1,068	1,090	1,174	1,188	9,127	14,408
OACI	2,363	237	219	237	273	245	239	265	266	259	275	2,515	4,878
OMCI	26	8	11	13	14	14	16	17	18	18	22	151	177
UIT	866(24)	129	128	149	160	211	203	218	235	245	273	1,951	2,817
OMM	109	18	28	36	48	61	64	74	82	91	86	588	697
UPU	170	18	41	29	25	39	54	38	37	57	62	400	570
AIEA - budget ordinaire	760	211	218	227	259	271	319	315	343	351	438	2,952	3,712
AIEA - budget des opérations	153	62	62	62	62	61	61	61	62	71	70	634	787
GATT	361	68	72	91	118	170	183	191	219	232	261	1,605	1,966
Cotisations diverses	91(25)	---	---	---	---	---	---	---	---	1(26)	---	1	92
<b>Association canadienne des Nations Unies</b>	148	12	12	12	17	17	17	27	27	27	30(27)	198	346
<b>TOTAL</b>	<b>149,849</b>	<b>13,381</b>	<b>17,402</b>	<b>22,669</b>	<b>29,804</b>	<b>34,560</b>	<b>39,321</b>	<b>36,155</b>	<b>47,057</b>	<b>50,645</b>	<b>61,263</b>	<b>352,246</b>	<b>502,105</b>



ANNEXE C

Apports des douze principaux cotisants aux cinq programmes volontaires  
(en millions de dollars américains)

	PNUD		HCR		FISE		UNRWA <sup>(1)</sup>		PAM <sup>(1)</sup>	
	1949-71	1971	1953-71	1971	1947-71	1971	1950-71	1971	1963-71	1971 <sup>(2)</sup>
États-Unis	865.5	86.3	15.70	1.00	298.4	13.6	500.9	23.0	294.7	59.2
Grande-Bretagne	152.5	14.4	5.98	.36	18.9	1.7	118.5	4.5	16.8	1.9
Canada	118.5	16.0	4.86	.40	23.2	1.6	27.2	1.3	82.0	15.5
Suède	155.1	23.0	5.77	1.05	21.7	6.0	15.6	2.4	24.0	6.0
Allemagne de l'Ouest	105.5	13.7	4.83	.49	23.3	4.1	15.3	3.5	26.9	4.5
France	55.8	5.0	4.93	.45	21.9	1.8	17.6	1.4	6.6	.05
Pays-Bas	87.0	11.1	3.42	.27	3.5	.4	1.8	.2	32.6	6.1
URSS	43.0	3.0	0	0	11.2	.7	0	0	0	0
Inde	40.1	3.8	0.03	.01	9.9	1.2	.4	.02	2.3	.5
Italie	31.5	3.5	0.28	.02	5.0	.5	2.3	.2	4.5	.5
Danemark	95.8	17.1	n.d.	.44	n.d.	1.7	n.d.	.7	25.5	7.5
Japon	38.5	5.8	n.d.	.03	n.d.	.8	n.d.	.6	3.9	.7

(1) Contributions en espèces et en nature d'après l'évaluation des cotisants

(2) L'annonce des contributions se fait tous les deux ans; les chiffres indiqués représentent la moitié des contributions annoncées pour 1971 et 1972

DOCS  
CA1 EA9 R93 FRE  
1973 juillet  
Apport financier du Canada a la  
famille des organisations des  
Nations unies. --  
53988853

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063505 3